

MAIRIE

DE

HERNY

57580

 03.87.01.01.23

FAX : 03.87.01.03.11

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016

DEMANDE DE PRET

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'assainissement de la Commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 130 000 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'octroi d'un prêt auprès de la Caisse de Crédit Agricole de Lorraine aux conditions suivantes :

Montant : 130 000 euros

Type d'échéance : Trimestrielle

Taux client : 1.86 %

Durée : 180 mois

Montant échéance : 2.487.95 euros

Frais de dossier : 400 euros

TEG annuel proportionnel : 1.90 %

Monsieur HOMBOURGER Michel, Maire de la Commune de Herny, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

FERMETURE DE CLASSE ELEMENTAIRE

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2016, la situation de chaque école du Département a fait l'objet d'une première étude avec les inspecteurs de l'éducation nationale.

Cet examen met en perspective la faiblesse des effectifs prévisionnels élémentaires des écoles du regroupement pédagogique intercommunal à classes dispersées regroupant les Communes de Arriance, Han-sur-Nied, Vatimont et Hery.

Ainsi dans ce regroupement 66 élèves élémentaires pour 4 classes sont prévus. Cette analyse conduit à envisager un retrait d'emploi au sein du RPID

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité s'opposent à la fermeture de la classe élémentaire de Hery pour les motifs suivants :

- Continuité de la scolarisation de la maternelle au primaire
- Présence d'un accueil périscolaire
- Mise à disposition du Foyer Socio-Educatif pour activités sportives
- Présence d'un encadrement composé de 4 enseignantes (sécurité, travail en équipe et mutualisation des moyens)
- Locaux en bon état

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une subvention scolaire de 71 euros par enfant scolarisé dans les classes élémentaires, détaillée comme suit :

27 euros Piscine

20 euros Sorties pédagogiques

24 euros Fournitures + Livres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de refuser toute dérogation d'inscription d'enfants vers une école autre que celle du RPI de Hery. La Commune ne participera pas aux frais des élèves inscrits dans les écoles hors secteur

ACHAT DE TERRAIN

En vue de la création d'un chemin piétonnier,

Le Conseil Municipal accepte d'acheter le terrain d'une surface de 5 ares environ sis parcelle 4/132 appartenant à Monsieur et Madame WURTZ Gérard pour la somme de 400 euros.

Les frais de géomètre et de notaire resteront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout acte afférent à cet achat.

ECHANGE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'échanger la parcelle C/1971, de 30 ca d'une valeur estimée à 500 euros appartenant à la Commune de Herny contre la parcelle C/1974 de 10 ca d'une valeur estimée à 100 euros appartenant à la SCI Saint-André représentée par monsieur SALZA Joseph.

Cet échange s'effectuera avec paiement d'une soulte de 400 euros par la SCI Saint-André au profit de la Commune de Herny.

La totalité des frais notariaux et frais de géomètre seront pris en charge par la SCI Saint-André.

Le conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout acte afférent à cet échange.

CADENCEMENT TER

Dans le cadre de la mise en place des cadencements 2016, le Conseil Régional, en collaboration avec la SNCF a décidé de supprimer l'arrêt du train en gare de Herny à 7 h 15 pour une arrivée à Metz à 7 h 35.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet les avis suivants :

- Cet arrêt correspond tout à fait à un besoin de la population de Herny et de ses environs et plus particulièrement aux scolaires et étudiants
- La population de Herny ne cesse de s'accroître, notamment depuis la création du lotissement « Les fourrières de Sir » ce qui impactera nécessairement sur une demande de plus en plus forte d'horaires adaptés.
- La Commune avait déjà attiré l'attention du conseil Régional sur ce problème d'arrêt en juillet 2015. Ce dernier devait se prononcer au courant de l'automne sur la mise en place d'une modification ponctuelle de trame de desserte. A ce jour pas de nouvelles.
- Le seul moyen de transport en commun à Herny étant la SNCF, il convient de maintenir les horaires et les arrêts adaptés à la demande des usagers.
- Il convient de garder à l'esprit le développement rural et de ne pas délaisser les petites Communes au profit de grandes agglomérations.

Compte-tenu de toutes ces réflexions, le Conseil Municipal demande que l'arrêt en gare de Herny à 7 h 15, supprimé à compter du mois d'avril 2016, soit remplacé par un arrêt à 7 h 02.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Les membres du Conseil Municipal proposent de procéder, courant 2016, au remplacement de la chaudière défectueuse qui alimente les écoles et le local du périscolaire, sur la base d'un devis de l'entreprise BARDOT Jean-Luc pour un montant HT de 23 916,00 euros.

A cet effet, ils décident de solliciter les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % du montant HT.

DEVIS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise MARTINS José, pour la rénovation de la toiture et le crépi du local de rangement situé route de Vatimont d'un montant estimé à 12 429,29 euros HT et décide qu'une convention tripartite entre :

- La Commune de Herny
- Le Comité des Fêtes de Herny
- L'Association du F.S.E.

sera établie afin de définir les modalités de financement de ces travaux.

- accepte le devis de l'entreprise DEKOTIS d'un montant de 3500 euros HT

pour la fourniture et pose :

- d'une porte d'entrée pour le logement communal (ancienne Poste)
- d'une porte d'entrée pour la bibliothèque

Bâtiments sis rue de la Gare.

Pour extrait conforme,

Herny, le 8 février 2016

Le Maire :

Michel HOMBOURGER